D

l'aube

Fondateur : Francisque GAY — Rédacteur en chef : Louis TERRENOIRE

ABONNEMENTS. — 3 mois : 250 fr. 6 mois : 475 fr. ★ Un an : 900 fr. C. C. P. : PARIS 1656-38. Ch. d'adresse : 10 fr. (joindre dern. bande)

LE Nº 4 fr. ★ REDACTION — IMPRIMERIE 100, RUE DE RICHELIEU. TEL. : ANJ. 05-20 ★ ADMINISTRATION — ABONNEMENTS — PUBLICITE 49, AVENUE DE L'OPERA, PARIS (2e). — TELEPHONE : OPE. 89-31 et la suite ★

17e ANNEE — Nº 2972 — SAMEDI 6 JUILLET 1946

Aujourd'hui : STE MATHILDE Demain : SS. CYRILLE ET MÉTHODE

CE MATIN A 10 HEURES :

Hommage aux fusillés du bois de Boulogne

en présence du général de Gaulle

Le général de Gaulle doit assister ce matin, à 10 heures, à l'inauguration du monument érigé en plein bois de Boulogne, allée des Réservoirs, près du carrefour de Longchamp, sur le lieu même où, pendant la semaine de l'insurrection, trente-cinq Résistants furent fusillés par les Allemands.

AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Conseil national du M.R.P.

...assises de la victoire

LE conseil national du M.R.P. qui se tiendra aujourd'hui et demain à Paris sera, on peut le dire, un conseil de victoire. D'une triple victoire : celle du referendum, du 2 juin et de l'élection de Georges Bidault à la présidence du gouvernement.

Les membres du Conseil national entendront précisément le président du parti, Maurice Schumann, évoquer dans son discours d'ouverture le déroulement de la crise politique qui a conduit Georges Bidault à la direction de toute la politique française.

Avant même d'être élu chef du gouvernement, Georges Bidault avait eu à prendre en main le problème des salaires et des prix, qui domina en partie ses négociations avec les représentants des groupes politiques. Ce problème occupe aujourd'hui encore le premier plan de l'actualité. Ses quatre aspects (salaires, prix, production, monnaie), nous pourrions même dire ses cinq aspects, étant donné que le ravitaillement n'en est lui aussi que l'un des à-côtés, seront longuement examinés aujourd'hui par le Conseil national. Sur ces divers sujets, des rapports lui seront présentés par Paul Bacon, Barangé, Catrice, Bour, Moussu et Francine Lefebvre. Robert Schuman et François de Menthon interviendront sans doute eux aussi.

Il est bien naturel que Georges Bidault compte, avant tout, pour appuyer son action, sur le M.R.P. lui-même. Des devoirs accrus incombent au Mouvement. Il étudiera, demain matin, sur rapport général de Fernand Bouxom, les moyens d'être, par son organisation et sa propagande, à la hauteur des tâches qui sont les siennes.

Georges Bidault, nous n'avons pas besoin de le rappeler ici, n'a cessé de mettre l'accent sur un autre problème, essentiellement politique celui-là, et qui est le problème constitutionnel. Le rapport que présentera demain après-midi, sur ce sujet, Paul Coste-Floret, sera donc dans la logique des choses.

Les membres du Conseil national entendront du reste le chef du gouvernement lui-même leur faire, pour finir, une synthèse de l'ensemble de la situation politique dans une « communication » que tous attendent avec le plus vif et le plus affectueux intérêt.

L'horaire des travaux

Aujourd'hui, à 9 h. 30, au Parc des Expositions, porte de Versailles (métro porte de Versailles) s'ouvrira le premier conseil national du M.R.P. consécutif aux élections.

En voici le programme :

9 h. 30 :

Ouverture du conseil national. Maurice Schumann prononcera le discours d'ouverture ; Analyse politique des élections ; Déroulement de la crise gouvernementale ; Formation du ministère Bidault ; Ses conséquences.

14 h. 30 :

Discussion sur le problème du pouvoir d'achat des masses laborieuses. Problèmes des salaires, des prix, de la production, de la monnaie.

21 heures :

Ravitaillement et politique agricole.

Demain, 9 h. 30 :

Organisation de l'action du Mouvement Républicain Populaire pour aider l'action du gouvernement (plan pour trois mois).

14 h. 30 :

La loi électorale ; la Constitution. Communication de Georges Bidault, président du gouvernement provisoire de la République, ministre des Affaires étrangères.

18 heures : Clôture.

AUJOURD'HUI, A FONTAINEBLEAU

Séance inaugurale de la conférence du Viet-Nam

Aujourd'hui s'ouvre, dans la salle des colonnes du palais de Fontainebleau, la conférence franco-vietnamienne, au cours de laquelle doit être définitivement fixé le statut de la nouvelle république.

La séance sera présidée par l'amiral Thierry d'Argentieu ; et M. Max André sera vraisemblablement à la tête de la délégation française, composée, à quelques personnalités près, des hommes qui ont en avril et mai dernier engagé les pourparlers de Dalat.

Prenant comme base l'accord du 6 mars 1945 qui « reconnait la république du Viet-Nam comme un Etat libre ayant son gouvernement, son armée et ses finances, faisant partie de la Fédération indochinoise et de l'union française », la conférence de Fontainebleau aura à résoudre un quadruple problème : économique, politique, culturel et militaire.

Sur beaucoup de points, l'accord est virtuellement acquis ; mais de sérieuses divergences de vues existent encore sur les questions monétaires et sur le sort futur des propriétés françaises en territoire vietnamien.

Un projet de loi M.R.P. maintient les régimes particuliers d'assurances sociales

(Voir le texte en troisième page.)

LES TROIS SECTIONS de la Conférence économique *se sont mises au travail*

Malgré les réserves des représentants patronaux, la Commission des salaires et prix industriels prend comme base d'étude les propositions ouvrières

LA conférence nationale économique des prix et des salaires a commencé effectivement hier après-midi ses travaux. Les trois sections précédemment formées (prix et salaires industriels, prix et salaires agricoles, consommation-distribution) se sont réunies, les débats de la première section ayant revêtu le plus d'importance.

Tout de suite une question s'est posée : allait-on choisir comme base de départ les 25 % de la C.G.T., ou allait-on entamer les discussions d'abord et déterminer ensuite le taux de l'augmentation ?

Pendant une bonne partie de l'après-midi, la commission a buté sur cette difficulté. La C.G.T. a maintenu fermement son point de vue et marqué qu'il était absolument urgent d'adopter les 25 % comme hypothèse de travail. Elle a attiré l'attention des autres délégués sur l'état de déficience des travailleurs ; en outre, des commencements de grèves se sont produits en plusieurs endroits, en particulier dans la métallurgie, et la C.G.T. a dû intervenir pour les faire cesser.

Sans contester la légitimité des revendications syndicales, le patronat — dont le porte-parole était M. Ricart — a contesté que l'état de notre production permettait ce rajustement et il a proposé une motion qui recommandait surtout une politique de compression des prix.

En fin de compte, les délégués se sont tous mis d'accord pour entamer les travaux à partir de la base de 25 % « sans préjuger du résultat ». C'est ce qu'exprime le texte transactionnel suivant adopté par la commission.

Augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs

La commission reconnait unanimement que la hausse du coût de la vie légitime la revendication d'une augmentation importante du pouvoir d'achat effectif des travailleurs.

A l'exclusion de la délégation patronale, — celle-ci déclare ne pouvoir se prononcer sur les moyens d'y parvenir avant la conclusion des travaux — la commission reconnait que l'augmentation de la production justifie la demande d'augmentation des salaires de l'ordre de 25 % présentée par la C.G.T.

Elle décide, en conséquence, sans préjuger du résultat, de prendre cette revendication comme base de travail et de rechercher les moyens de lui donner satisfaction sans augmentation du coût de la vie.

Le représentant de l'Union nationale des associations familiales a réservé son opinion.

Précisons enfin que la commission des salaires et prix agricoles a demandé, à propos des avantages sociaux des salariés et exploitants agricoles et de leur famille, qu'ils soient équivalents à ceux des travailleurs urbains, « ce qui suppose l'incorporation de toutes les charges qui en résultent dans l'établissement des prix agricoles ».

Les sections de la conférence économique se réuniront à nouveau lundi.

LE 14 JUILLET place de la Bastille

GEORGES BIDAULT présidera les cérémonies officielles

D'importantes cérémonies, auxquelles prendront part de nombreuses unités de la région parisienne et des détachements de nos troupes d'occupation, se dérouleront le 14 juillet, place de la Bastille, sous la présidence de Georges Bidault.

Le défilé militaire, précédé d'une remise de décorations, commencera vraisemblablement à 9 heures.

DE GAUCHE A DROITE, AU PREMIER PLAN, PENDANT LE DISCOURS DE MAURICE SCHUMANN, THERESE PRIGENT, GERMAINE PEYROLES, CACHEE PAR MARIE-HELENE LEFAUCHEUX, MAURICE SCHUMANN, SIMONE ROLLIN, Mme FRANCISQUE GAY, GERMAINE POTTIER, DELEGUEE DE TUNIS, LOUISE LEROUX, MARIE-LOUISE CHETAILLE, GERMAINE TOUQUET.

(Voir en troisième page.)

A NUREMBERG

GŒRING ? Un pacifiste amateur d'art qui ne savait rien des atrocités nazies

dit l'avocat du créateur de la Luftwaffe

GOERING n'a pas voulu la guerre, s'est écrié, hier, à Nuremberg, son avocat, le Dr. Otto Stahmer. C'était, en effet, au tour du défenseur du successeur désigné du Führer de présenter la défense de son client.

Pacifique, le maréchal le fut; la Luftwaffe, créée par lui, n'était que défensive. Promoteur de Munich, il fit tout, plus tard, pour éviter le conflit.

Goering a pillé les trésors d'art ? Pas pour lui, affirme l'avocat; il voulait constituer un musée.

En ce qui concerne les atrocités des camps de concentration, son client les ignorait; c'était « le sinistre secret de Himmler et de quelques rares initiés »... Goering ne fut qu'un bon Allemand qui a beaucoup souffert de la guerre.

Au cours de la plaidoirie en faveur de Goering, hier matin, un câble électrique prit feu par suite d'un court-circuit; il y eut de la fumée, beaucoup d'émoi; mais le feu fut rapidement maîtrisé.

Quand la Constituante s'érige en cour de justice

M. PAUL REYNAUD pour répondre à ses accusateurs fait de l'histoire

...et tout le monde perd son temps

JEUDI, nous avions, à la Chambre, la reconstitution d'un meeting bruyant et et assaisonné de gros mots... Hier, nous étions à l'Université des Annales ou à la Haute-Cour de justice. Avec cette différence, pour le second cas, que personne n'était qualifié pour départager les opposants.

Une fois de plus — et nous recommencerons pour M. Daladier — l'Assemblée a perdu son après-midi. Car, enfin, on a donné l'occasion à M. Paul Reynaud de sortir de sa réserve pour nous gratifier d'une brillante — sinon toujours impartiale — conférence historique : deux heures, s'il vous plaît !

On a répondu par une interprétation diamétralement opposée de faits historiques... Tout cela, alors qu'il s'agissait tout simplement — ainsi le veut la loi — de dire si les opérations électorales du Nord s'étaient déroulées normalement. Pas autre chose.

Certes, il nous étonnerait fort que ne fût pas utilisé, plus tard, ce vote à des fins électorales... Et cependant il est bien évident, aux esprits honnêtes, que valider n'est pas pour autant — Dieu, merci ! — approuver une politique. C'est seulement respecter le suffrage universel. Robert Lecourt devait d'ailleurs expliquer le vote logique du M.R.P. par ce raisonnement si simple.

L'atmosphère, disons-nous donc, n'était pas la même. M. Reynaud est un adversaire redoutable et le chahut a fait place, en son honneur, à une correction glacée et à un silence très académique.

Une demande d'invalidation hésitante

C'est Gabriel Roucaute, député communiste, qui rapporte la décision du 6e Bureau. Celui-ci avait tout d'abord conclu à la validation de M. Paul Reynaud.

S'il a ensuite voté — par 17 voix contre 7 et 7 abstentions — la non-validation, c'est à la suite, dit M. Roucaute, de nombreuses protestations parvenues au bureau, notamment celles des anciens prisonniers de Suresnes et du comité départemental des F.T.P.F. de la Seine. On ajoute les syndiqués des Constructions aéronautiques et quelques autres... et une douce hilarité secoue la salle.

M. Roucaute admet donc que les opérations électorales ne sont entachées d'aucune irrégularité.

Georges MAMY.

(Lire la suite en troisième page.)

Réunies au parc des Expositions les commissions féminines M. R. P. définissent

le rôle de la femme dans la société moderne

A 17 ANS D'INTERVALLE

YVON PÉTRA succède à Henri Cochet au palmarès de Wimbledon

YVON PETRA a repris le flambeau des mains de Henri Cochet en triomphant, hier, du tennisman australien Geoffe Brown dans la finale du Tournoi de Wimbledon.

Après un match pathétique qui alla à la limite des cinq sets, le grand joueur français réussit l'exploit que Cochet fut le dernier à réaliser en 1929.

(Lire le compte rendu du match en rubrique sportive)

D'UNE PERCEPTION abritant dix millions *des bandits n'emportent que 165.000 francs !*

Deux individus armés ont pénétré, jeudi matin, dans la perception de Cadillac (Gironde). Sous les regards du personnel impuissant, ils se sont emparés de 165.000 francs, mais n'ont pas pu mettre la main sur 10.000 millions de francs que le receveur avait heureusement dissimulés.

Les deux gangsters ont pris la fuite en auto et ont réussi à échapper aux barrages de gendarmerie immédiatement organisés.

Quand la France pourra-t-elle lancer les invitations à la conférence de la Paix ?

Après trois heures de vives discussions, les Quatre ne sont pas parvenus hier à en arrêter le texte

APRES les grands débats et les grandes décisions, on en revient à chicaner sur des questions de procédure. Petit jeu qui nous rappelle la fin de l'été à Londres. On se chamaille sur trois ou quatre mots dont l'importance paraît bénigme...

Il n'avait fallu que quelques minutes, jeudi après-midi, dans les bureaux de Georges Bidault, pour fixer la date de la Conférence de la paix. Il n'a pas fallu moins de trois heures et demie, hier, pour ne pas arriver à rédiger l'invitation.

Les suppléants avaient soumis un projet.

Il y était rappelé que le conseil des ministres des Affaires étrangères avait voulu préparer des projets de traité. Selon une procédure adoptée le 26 décembre dernier, à Moscou, ces projets devaient être soumis à une conférence de la paix. En vertu de quoi, cette conférence devant se réunir à Paris, « le gouvernement français agissant au nom du conseil des ministres des Affaires étrangères » invitait tel ou tel pays à s'y faire représenter...

M. Molotov aurait voulu qu'on fit aussi mention de la décision que les Quatre ont prise avant-hier de convoquer cette conférence pour le 29 juillet.

— Impossible, a rétorqué M. Byrnes, appuyé d'ailleurs par M. Bevin. Le conseil est composé de cinq membres. La décision n'a été prise qu'à quatre. En faire mention serait blessant pour la Chine.

M. Molotov irréductible

C'est là-dessus qu'on a discuté pendant trois heures et demie. Un vrai débat avec des propos vifs et des éclats de voix. On a évoqué Potsdam et Moscou...

Georges Bidault a proposé qu'on mentionne tout simplement « en conséquence des accords intervenus entre les quatre ministres... ».

On suggère que la France lance des invitations officieuses en attendant.

M. Molotov est irréductible.

Et voilà que M. Byrnes lui pose une question :

— Si nous adoptons votre amendement, serez-vous d'accord pour qu'on lance les invitations immédiatement ?

— Non, répond M. Molotov. Il faudra d'abord s'entendre sur le règlement intérieur que nous proposerons aux vingt et un.

D'ailleurs M. Molotov est partisan d'ajourner le débat, de le laisser aux suppléants et de s'attaquer à l'Allemagne immédiatement. A quoi M. Byrnes répond qu'il ne peut aborder ce chapitre sans être assisté du général Clay, lequel, las d'attendre que ce débat s'ouvre, s'en est retourné outre-Rhin. Il ajoute qu'il est prêt à passer la nuit s'il le faut pour arrêter ce texte d'invitation...

Mais, comme le remarque M. Bevin, c'est un jour néfaste. Il vaut mieux se séparer.

Cependant, avant de se donner rendez-vous pour ce soir à 16 heures, il faut approuver le texte de l'accord sur les réparations que l'Italie paiera aux Russes. M. Bevin s'aperçoit qu'il manque un paragraphe dans la rédaction qu'on lui soumet. En foi de quoi M. Byrnes se refuse à examiner ce texte incomplet...

Jean DANNENMULLER.

« C'EST A LA FRANCE QUE LES QUATRE DOIVENT LEUR SUCCES » *dit la B.B.C.*

Commentant, cette nuit, les dernières séances de la conférence du Luxembourg, le speaker de la B.B.C. déclarait :

« A Londres, M. Molotov refusait que la France fût présente. A Paris, il a accepté sans hésiter qu'elle vienne prendre place à la table de la conférence. On en a tiré le plus grand profit ; il n'est pas exagéré de dire que le succès de la conférence du Luxembourg est dû, en grande partie, au retour de la France parmi les grandes puissances. »

DES CAISSES... DE TICKETS DISPARAISSENT EN CHEMIN DE FER

Un wagon plombé contenant un chargement de caisses renfermant des titres de rationnement est arrivé à Nantes déplombé ; plusieurs centaines de milliers de feuilles de denrées diverses et de pain avaient disparu.

M. YVES FARGE EST ATTENDU A PARIS

M. Yves Farge qui est arrivé hier à New-York reprend aujourd'hui l'avion qui doit l'emmener à Paris.

La prochaine bombe *atomique* éclatera à 17 mètres sous l'eau

Un nouveau « Bikini » aura lieu dans trois semaines. Le vice-amiral Blandy a déclaré, hier, que le prochain essai de la bombe atomique aurait lieu en principe le 15 juillet ; une répétition générale se déroulerait le 19.

L'explosion aurait lieu sous l'eau, à 17 mètres de profondeur. Quatre navires ayant échappé à la première explosion serviront de cible, tandis que les navires endommagés seront répartis à une plus grande distance du but.

L'amiral a ajouté que, selon ses dernières estimations, le raz de marée qui résulterait de l'explosion ne dépasserait pas 21 mètres et non 30, comme il l'avait d'abord prévu. Un nuage atomique serait sans doute provoqué par l'explosion.

UN PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE élu par deux assemblées

comme l'avait toujours préconisé le M. R. P.

La Commission de la Constitution tirant la leçon du référendum en a ainsi décidé hier

TROIS têtes de chapitre ont figuré successivement, hier matin, à l'ordre du jour des débats de la commission de la Constitution : responsabilité pénale des ministres ; mode d'élection du président de la République ; et conditions dans lesquelles s'exercera le droit de dissolution.

L'article 91 de la Constitution Pierre Cot, repris mot pour mot par le projet socialiste, prévoyait que la Haute Cour de justice serait élue par l'Assemblée nationale au début de chaque législature, et qu'elle comprendrait trente membres : 20 choisis parmi les membres de l'Assemblée, à la représentation proportionnelle des groupes ; 10 en dehors de l'Assemblée et à la majorité absolue.

Paul Coste-Fleuret a proposé hier, au nom du M.R.P., que fût accordé à la seconde Assemblée, le droit de désigner 10 de ses propres membres pour faire partie de cette Haute Cour. Vingt voix communistes et socialistes (contre 17) ont repoussé sa proposition. Le communiqué de la commission croit pouvoir affirmer que la Haute Cour « demeurera donc constituée dans les conditions prévues par le texte voté le 19 avril » (le texte de la Constitution Pierre Cot).

Mais l'on pense bien que les commissaires M.R.P. ne se tiennent pas pour battus après ce premier vote qui ne fut que de principe, et qu'ils reviendront à la charge.

Leur souci est, en cette matière, d'éviter qu'un organisme judiciaire de première importance ne soit l'émanation d'une assemblée politique, c'est-à-dire, sur ce point comme sur tous les autres, de s'élever contre tout ce qui s'apparente au gouvernement d'assemblée.

Une décision aucune surprise

La décision prise ensuite par la commission de faire élire le président de la République par un collège comprenant les membres des deux chambres n'a pas été une surprise .On savait les socialistes ralliés, depuis le referendum, à cette formule qui donna lieu, on se le rappelle, à tant de discussions et en faveur de laquelle le M.R.P. avait vainement ferraillé alors. Cette décision a été acquise par 27 voix, en dépit d'une opposition très ferme des onze communistes et de l'abstention du représentant du manifeste algérien.

Le projet de constitution du M.R.P. associe aux deux chambres, pour l'élection du président de la République, l'Assemblée de l'union française elle-même. Sur ce point, toute solution a été réservée jusqu'au jour ou la commission aura statué quant au principe même de la création de cette troisième Assemblée.

Le vote, pour l'élection du Président, devrait-il avoir lieu au scrutin secret comme le proposait au nom des Républicains populaires. Jacques Fonlupt ? Ou au scrutin public à la tribune, ainsi que le prévoit le projet socialiste ? La commission, par 21 voix socialistes, communistes et « Amis du manifeste », contre 19, s'est prononcée pour la seconde solution.

Jean BENEDETTI.

(Lire la suite en troisième page.)

aubades

« l'aube » et Munich...

M. PAUL REYNAUD a raconté, hier, un épisode peu connu des journées tragiques de septembre 1938.

Il s'agit de la visite que firent au président du Conseil, MM. Mandel, Champetier de Ribes et Reynaud, pour s'assurer que la France n'avait pas décidé, reniant sa signature, de renoncer à la défense de la Tchécoslovaquie. On sait que M. Daladier déclara fausse cette affirmation de la radio de Prague.

Mais si nous rapportons cela c'est pour citer la référence de M. Reynaud :

— Cela fut raconté à l'époque d'une façon précise par « l'aube ».

C'était là, en passant, un hommage à la clairvoyance, à l'objectivité de notre journal Ainsi qu'un rappel de la courageuse — et rare — attitude de « l'aube » contre la politique d'abandon de Munich.

Interprétations...

NOUS savons malheureusement que le fascisme n'est pas mort. Il se reforme sous divers noms : P.R.L., parti de la Réconciliation nationale, etc., ainsi que le M.R.P. qui renferme dans ses rangs d'authentiques vichyssois. Sur le plan international, nos camarades d'Espagne, du Portugal, de Grèce et d'Argentine sont encore sous son joug. »

Qui écrit cela ? C'est le « Front Antifasciste de la Jeunesse » dans le « Breton socialiste » de M. Tanguy-Prigent.

Nous demandons instamment à M. Tanguy-Prigent d'apprendre à ses « jeunes » qu'ils auraient d'utiles leçons d'antifascisme » à prendre auprès de ces gens du M.R.P. qui se nomment Bidault, Gay, Schumann, Teitgen et bien d'autres.

Notamment en ce qui concerne l'Espagne qu'ils invoquent imprudemment. Apprenez-leur l'histoire en même temps que l'honnêteté.

Changements de vitesse.

JEUDI, la Chambre avait vu des communistes bouillants, prompts à l'attaque, nerveux et hypersensibles.

Hier, nous avions 150 « sphinx » impénétrables, insensibles, griffes rentrées. A la moindre velléité d'agitation les « chuts » fusaient et le calme revenait instantanément.

Ces changements de vitesse ne vont pas sans difficulté, on s'en doute.

Et nous entendions, pensifs et amusés à la fois, ces députés communistes entourant M. Jacques Duclos à l'entr'acte, et s'impatientant un peu :

— Alors quoi... nous sommes tantôt « apathiques » tantôt « déchaînés » ! Est-ce qu'on ne pourrait pas trouver un juste milieu ?

Baudruches crevées.

LE ton docte, sûr de soi, et raisonneur de nos confrères de « Combat », impressionne toujours... on en profite pour vous faire avaler de singulières couleuvres.

Ainsi, notre revue de presse citait, hier, ce passage de M. Albert Ollivier, dans lequel ce monsieur « sérieux » qualifiait « d'idée étrange et dangereuse » le fait de dire dans le projet de Constitution M.R.P. : « Le président de la République dispose de la force armée ».

Le M.R.P., déclare notre censeur, « revient aux pouvoirs consentis au maréchal Mac-Mahon en 1873 ».

A vos études, beau parleur... Prenez donc un manuel primaire d'instruction civique et vous y apprendrez que... le président de la République dispose de la force armée !

Pour plus de précision, reportez-vous donc à l'article trois de la loi constitutionnelle du 25 février 1875.

Et recommencez votre démonstration !

Pour les prisonniers alsaciens.

ON sait que, pour nos frères alsaciens, la question du rapatriement des enrolés de force dans la Wermacht est un sujet de douleur et d'angoisse qu'il importe de résoudre au plus tôt.

Les recherches sont, dit-on, extrêmement difficiles. Certes. Mais, tout de même, y met-on toute la bonne volonté nécessaire ?

En effet, comment se fait-il que les prisonniers allemands soient autorisés à écrire à leurs familles, alors que les Alsaciens ne le peuvent pas ?

Ce moyen si simple permettrait pourtant à la fois de rassurer les familles et de faciliter les recherches.

Windsor trafic.

DANS les rues de San Remo, un étranger élégant offrait aux passants des cigarettes anglaises. La foule de badauds entoure ce vendeur original et elle grossit rapidement lorsqu'on apprit qu'il n'était autre que le duc de Windsor, ex-roi d'Angleterre

Trouvant le change trop désavantageux pour lui et tenant à apporter à Antibes, où il réside, les achats qu'il avait faits — de la charcuterie ! — à San Remo, « l'homme le mieux habillé d'Europe » n'a pas hésité à proposer aux passants les cigarettes qu'il avait sur lui... afin d'obtenir les lires italiennes exigées par son marchand de mortadelles.

Signe des temps... les « grands » font eux-mêmes leur marché, et parfois, c'est du marché noir !

SAINT-AUBIN.

AUTEURS *ET CRITIQUES*

par Jean-Jacques BERNARD

DONC, mes confrères, d'accord avec les directeurs, ont décidé de supprimer les répétitions générales.

Peut-être la mesure s'imposait-elle ? Les générales eurent une grande signification à l'époque où elles étaient réellement le rendez-vous de tout ce qui comptait dans le monde du théâtre. Un tableau que l'on peut voir au foyer des artistes de la Comédie-Française montre bien, par les figures qu'il présente, ce que pouvait être une grande générale au cours du siècle dernier. C'était comme une bourse du théâtre, bourse morale avant tout, matérielle par surcroît. Là se jouait, en un soir ou une après-midi, le sort d'une pièce, et parfois toute la carrière d'un auteur ou d'un comédien. Bien entendu, il y avait des possibilités d'injustice et une telle épreuve rendait difficile l'appel devant le public ! Mais la part de risques qu'elle comportait n'était pas sans grandeur. Il va de soi que, si l'on entend supprimer tout aléa d'une profession qui tire pourtant de son incertitude une part de sa dignité, il y a beau jour que l'on aurait dû supprimer les générales. Ainsi le théâtre ne serait plus que ce qu'il est presque toujours : une pure entreprise commerciale.

Seulement la question est un peu différente. Il y aurait vraiment lieu de les défendre contre vents et marées, si les générales étaient encore ce qu'elles furent. Mais, comme tant d'institutions humaines, elles se sont lentement dégradées. Trop d'éléments étrangers à l'art dramatique se sont peu à peu glissés parmi les invités de ces soirées privilégiées, écartant les vrais gens de théâtre. Combien parmi ceux-ci, à commencer par maints critiques, préfèrent, aujourd'hui, voir une pièce avec le vrai public ? Même les « hirondelles », c'était encore du théâtre. Je précise, pour les profanes, qu'on appelait ainsi la nuée des amateurs de théâtre qui se présentaient les soirs de générale sans avoir été invités. Le beau temps des hirondelles est passé ; la répétition générale, qui fut le rendez-vous de tout ce qui comptait, a fini par devenir le lieu de rassemblement de tout ce qui ne compte pas. Mais n'est-ce pas la pente insensible de toutes les institutions de ce monde ?

Faute de pouvoir, de savoir ou de vouloir renouveler celle-ci, on l'a donc supprimée. On l'eût gardée que ce n'eût pas été bien grave. Elle n'existe plus : ne la pleurons pas.

Où je ne comprends plus du tout mes confrères — à moins que je ne les comprenne trop — c'est quand je les vois prendre une telle décision dans un mouvement d'humeur contre les critiques.

Qu'il y ait actuellement dans la presse parisienne quelques jeunes critiques qui s'amusent au jeu, d'ailleurs facile, de faire les roquets et de mordre les mollets, toujours délicats, des auteurs, c'est un fait, mais dont il n'y a peut-être pas lieu de s'indigner. Ils font leurs dents. Ils apprennent leur métier. C'est sans conteste un métier très difficile et c'est même, dans une certaine mesure, une fonction publique. Tous n'ont peut-être pas encore pesé leurs responsabilités. Cela viendra, que ce ne soit pas alors pour gagner en indulgence, mais pour gagner en équité. L'homme qui se livre au jugement public devrait toujours se dire que, s'il est en droit d'attendre l'équité, il n'a que faire de l'indulgence.

En tout cas, il est bon qu'un créateur conscient de n'avoir pas transigé avec son art sache se taire, fut-ce devant l'injustice.

Oh ! je sais bien que ce n'est pas facile. Mais devant la méchanceté gratuite, consciente, calculée, je ne vois pas d'autre attitude digne que le silence.

C'est, je crois, Zola qui disait : « Il faut savoir avaler chaque matin sa couleuvre. C'est très fortifiant ».

Combien ont le courage de s'imposer une telle discipline ? Elle est pourtant indispensable à la santé morale. Par surcroît, n'oublions pas que toute attitude de mauvaise humeur d'un auteur contre un critique a fatalement quelque chose de puéril. Même si elle est parfaitement justifiée, l'auteur ne peut avoir le beau rôle. Il ne l'a que s'il se tait.

Que dire quand c'est toute la profession qui part en guerre ?

Répondre, c'est toujours souligner : c'est, en somme, être éreinté deux fois.

Il y a des critiques dont l'opinion compte et dont la bonne foi ne fait pas de doute. De ceux-là, même un blâme ne devrait pas nous blesser. Il y en a d'autres dont l'opinion ne compte pas : il est bien superflu de leur faire de la publicité.

Il y a des critiques qui ne sont méchants que par impuissance. Tant pis pour eux.

Il y en a d'autres qui ne le sont que pour complaire à leur directeur, parce que la méchanceté se vend mieux. Combien de directeurs ont dit à leurs collaborateurs : « Soyez donc un peu plus méchants : le public aime ça. »

Tout cela n'a pas tellement d'importance et n'a jamais étouffé un chef-d'œuvre.

Gardons la mesure.

Après La Chair humaine, sa dernière pièce, et quelques jours avant sa mort, Henry Bataille avait placé dans sa chambre, au-dessus de son lit, l'article d'un critique, qu'il avait criblé d'épingles...

Méditez cet exemple terrible, mes chers confrères.

Il ne faut jamais laisser la bile nous étouffer.

LA VEUVE DE MUSSOLINI EST AMNISTIEE

Rachel Mussolini, veuve du défunt dictateur, bénéficiant des récentes mesures d'amnistie politique, va prochainement pouvoir quitter l'île d'Ischia où elle était reléguée avec ses deux enfants, Romano et Anna-Maria.